

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°222

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamilia .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

**Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/Service Logement**

**OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération d'acquisition-
amélioration de 8 logements PLS au 31 chemin du Haut Saint-Denis menée par
Immobilière 3F à Aubervilliers**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les statuts de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire ;

VU la délibération en date du 13 novembre 2018 n° CT 18/1051 de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune confiant la gestion de la réservation de 2 logements du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements PLS au 31 chemin du Haut Saint-Denis menée par Immobilière 3F à Aubervilliers ;

VU le projet de convention annexé ;

Considérant que la présente convention est conclue à titre gracieux ;

Considérant l'intérêt que représente cette convention pour la Commune d'Aubervilliers ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention de gestion du contingent entre l'Etablissement Public Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative à 2 logements du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements PLS au 31 chemin du Haut Saint-Denis menée par Immobilière 3F à Aubervilliers, convention annexée.

AUTORISE la Maire à signer ladite convention.

DIT que la présente convention est conclue à titre gracieux.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifiée exécutoire : 22/11/19

La Maire,



Mériem DERKAOU